

■ **Ozgen Cemal et Miyase**, à Genève, CH-660-2381003-4, exploitation d'un salon de thé à l'enseigne 'MERAL' (FOSC du 05.12.2003, p. 6/2015820). La procuration de Ramires Jose Alberto est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Yildirim Ugur, de et à Onex.
Journal no 3848 du 18.03.2008
(04401022 / CH-660.2.381.003-4)